

# Communauté de Communes des Quatre Rivières

## Extrait du registre des délibérations du 9 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 9 avril, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire à DAMPIERRE SUR SALON sous la présidence de Michel ALBIN.

Date de la convocation : 26 mars 2019

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de votants: **46** (45 présents, 1 pouvoir)

Nombre de suppléants n'ayant pas pris part au vote : 8

Date d'affichage : 15 avril 2019

### Étaient présents :

<u>ACHEY</u>	BOURRIER Claude, titulaire
<u>ARGILLIÈRES</u>	THIERRY Bernard, titulaire
<u>AUTET</u>	FOUQUET Jean-Pierre, titulaire
<u>BEAUJEU</u>	BERTHET Alain, PARRA Denis, FASSETNET Roland, BOUVERET Sylvie, titulaires
<u>BROTTE LES RAY</u>	BIDON Maurice
<u>CHAMPLITTE</u>	TEUSCHER Gilles, GODARD Daniel, MARTARESCHE Philippe, GAUTHERON Martine, CLERGET Nicole, ANGELOT Jean-Marc, BONNET Agathe, titulaires
<u>COURTESOULT GATEY</u>	MARCHISET Gilles
<u>DAMPIERRE SUR SALON</u>	MAUPIN Jean-Pierre, HUMBERT Lucien, PLOY Isabelle, VILLENEUVE Régis, titulaires
<u>DELAIN</u>	
<u>DENÈVRE</u>	LAPLANCHE René, titulaire, ROUHIER Éric, suppléant
<u>FEDRY</u>	ROBLET Jean, titulaire
<u>FERRIÈRES LES RAY</u>	RICHARDOT Fabienne, titulaire
<u>FLEUREY LES LAVONCOURT</u>	MADIOT Robert
<u>FOUVENT ST ANDOCHE</u>	KELLER Jacques, titulaire, VILQUIN Guy, suppléant
<u>FRAMONT</u>	PARROT Guy
<u>FRANCOURT</u>	
<u>GRANDECOURT</u>	
<u>LARRET</u>	
<u>LAVONCOURT</u>	CAVATZ Bernadette
<u>MEMBREY</u>	TAMISIER Éric, titulaire, LAMIDIEU Gérard, suppléant
<u>MERCEY SUR SAONE</u>	
<u>MONTOT</u>	DEGRENAND Bruno, titulaire, PRUNEAU Georges, suppléant
<u>MONT ST LÉGER</u>	
<u>MONTUREUX PRANTIGNY</u>	CHEVILLOT Guy, titulaire
<u>PERCEY LE GRAND</u>	
<u>PIERRECOURT</u>	
<u>RAY SUR SAÔNE</u>	ALBIN Michel, titulaire
<u>RECOLOGNE LES RAY</u>	MAUNY Jean-Paul, titulaire, BAUER Christian, suppléant
<u>RENAUCOURT</u>	NICOT Alain, titulaire.
<u>ROCHE ET RAUCOURT</u>	MERCIER Angèle, titulaire, WILHEIM Sylvain, suppléant
<u>SAVOYEUX</u>	ATTALIN Michel, titulaire
<u>SEVEUX-MOTÉY</u>	HYENNE Roger, NOLY Jean ayant le pouvoir de RAZNIK Pascal
<u>THEULEY</u>	RIONDEL Françoise, titulaire, PAROTY Christelle, suppléante
<u>TINCEY</u>	RIONDEL Denis, titulaire
<u>VAITE</u>	BAUGEY Joël, titulaire
<u>VANNE</u>	
<u>VAUCONCOURT</u>	DOUSSOT Dimitri, titulaire, ALLEMAND Jean, suppléant
<u>VELLEXON-QUEUTREY-VAUDEY</u>	PULICANI Hervé, LEU Éric, titulaires
<u>VEREUX</u>	
<u>VILLERS VAUDEY</u>	BESANCON Frédéric, titulaire
<u>VOLON</u>	FAVRET Jérôme, titulaire, LAURENT Didier, suppléant

**Objet de la Délibération n° DCC2019/35- Contrat enfance Jeunesse – Syndicat intercommunal d'une classe enfantine – communes de Brotte les Ray, Membrey et Vaite**

Monsieur le Président fait part de la cessation de compétences du syndicat intercommunal d'une classe enfantine – communes de Brotte les Ray, Membrey et Vaite depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 (arrêté préfectoral N°70-2018-12-28—017 du 28 décembre 2018). Un arrêté de dissolution sera pris, au plus tard le 30 juin 2019.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019, une convention court entre la Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Brotte les Ray, Membrey, Vaite et la CC4R quant au versement de l'aide accordée au RPI. Le versement du solde de cette aide devrait être effectué en fin d'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de verser, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, l'aide au Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Brotte les Ray, Membrey, Vaite avant le 30 juin 2019 sous réserve que la CAF ait donné le montant définitif attribué au RPI.

**Objet de la Délibération n° DCC2019/36- Indemnité de conseil du comptable public**

Le Président indique qu'il y a lieu de déterminer le taux d'indemnité de conseil de Mme COULON et Mme BLAISE sachant que pour l'année 2018 une indemnité à 100 % représente un brut de l'ordre de 818 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à la majorité de déterminer le taux de l'indemnité de conseil de :

- Mme Coulon pour la période du 01/01/2018 au 30/06/2018 à 50 % (32 POUR, 6 CONTRE, 8 ABSTENTION)
- Mme Blaise pour la période du 01/07/2018 au 31/12/2018 à 0 % (28 POUR, 18 ABSTENTION)

**Objet de la Délibération n° DCC2019/37- Subvention à la Mission locale**

La Mission locale du Bassin Graylois s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire ou universitaire résidant dans une des communes du bassin Graylois.

La Mission locale du Bassin Graylois est constituée de tous les partenaires concernés par l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Les partenaires s'engagent, forts de leurs compétences spécifiques, à travailler ensemble pour renforcer leur action commune et faire évoluer l'action de chacun.

Élaborer des réponses adaptées, valoriser la reconnaissance des droits et devoirs des jeunes et favoriser l'exercice effectif de leur citoyenneté, ainsi qu'élargir leur réseau de relations sociales et professionnelles et développer l'autonomie des jeunes.

Sur le territoire de la CC4R, en 2018, ce sont :

- 42 jeunes primo inscrits
- 153 jeunes accompagnés
- 55 jeunes ont bénéficié d'une situation d'emploi
- 15 jeunes ayant bénéficié au moins d'une entrée en situation de formation
- 29 jeunes ayant bénéficié au moins d'une immersion en entreprise

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 1500 € à la Mission locale.

Agathe BONNET quitte la séance.

Nombre de votants : 45 (44 présents et 1 pouvoir)

### **Objet de la Délibération n° DCC2019/31 - Subvention à l'OT4R,**

Le Président rappelle la délibération du 5 mars 2019 approuvant la convention d'objectifs liant la CC4R et l'OT4R pour l'année 2019.

Il ajoute que l'article 4 de la convention d'objectifs précise que le montant définitif du soutien pour l'année 2019 doit être voté par le conseil communautaire lors du vote du budget primitif 2019.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de fixer le montant du soutien annuel à 67 800 € pour l'année 2019
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent.

### **Objet de la Délibération n° DCC2019/32- Soutien à l'aire naturelle et à la baignade surveillée de la Plage d'Autet**

Le Président rappelle que depuis 2011, la CC4R a accordé à la Commune d'Autet un soutien au fonctionnement de la plage à hauteur de 10 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité (45 POUR, 1 CONTRE, 0 ABSTENTION) :

- D'attribuer un soutien de 5 000 € au fonctionnement à l'aire naturelle et à la baignade surveillée de la Plage d'Autet à la Commune d'Autet pour l'année 2019.
- D'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

### **Objet de la Délibération n° DCC2019/33- Travaux à la piscine de Renaucourt**

Le Président rappelle que la Commune de Renaucourt a réalisé en 1998 un pôle touristique constitué d'un camping, d'un étang et d'une piscine. En 2010, cette dernière a transféré l'ensemble du site à la CC4R qui l'a accepté par délibération du 27 avril 2010. Actuellement, la CC4R a à sa charge les investissements liés à cet équipement. Le liner du petit bassin (8 m x 3 m x 0,40 m) doit être remplacé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le remplacement du liner du petit bassin,
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.
- d'approuver le plan de financement suivant :

Remplacement du liner	6 000 € HT
Imprévus (génie civil)	3 000 € HT
Maîtrise d'œuvre	1 000 € HT
TOTAL	10 000 € HT

### **Objet de la Délibération n° DCC2019/34- Soutien à la piscine de Renaucourt**

Le Président rappelle que la Commune de Renaucourt a réalisé en 1998 un pôle touristique constitué d'un camping, d'un étang et d'une piscine. En 2010, cette dernière a transféré l'ensemble du site à la CC4R qui l'a accepté par délibération du 27 avril 2010.

Dans ce cadre, la Commune a conservé la gestion de l'étang et de la piscine. La CC4R assure la gestion du camping via à une Délégation de Service Public confiée à un exploitant privé.

Depuis 2011, la CC4R a accordé à la Commune de Renaucourt un soutien au fonctionnement de la piscine à hauteur de 10 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité:

- de renouveler le soutien de 10 000 € au fonctionnement de la piscine à la Commune de Renaucourt pour l'année 2019
- D'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

### **Objet de la Délibération n° DCC2019/28-Voirie 2019**

Le Président rappelle que le lot 1 du marché de voirie a été attribué au groupement Bongarzone-Eurovia pour une durée de 1 an, reconductible 3 fois et que le lot 2 du marché de voirie a été attribué à la société HICON pour une durée de 1 an, reconductible 3 fois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de lancer les travaux de voirie pour l'année 2019
- de rappeler que le Président a délégation pour solliciter les diverses subventions notamment subventions du Conseil Départemental telles que Aides Départementales, Subventions Bordures de trottoirs, produits des amendes de police, etc.
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents à ce dossier
- d'autoriser le Bureau à établir les plans de financement

### **Objet de la Délibération n° DCC2019/29-Voirie - Fonds de concours des communes**

Le Président expose au Conseil que les bilans des travaux de voirie 2017 et 2018, réalisés par la CC4R dans les différentes communes membres, a été effectués. Il ajoute que les Communes peuvent apporter un fonds de concours à hauteur maximale de 50 % du reste à charge (reste à charge après remboursement FCTVA et subventions - DETR, amendes de police, AD du Conseil Départemental, etc.).

Le Président propose, compte tenu du bilan réalisé, d'appeler les fonds de concours de :

<b>Année de travaux</b>	<b>Fonds de concours</b>	<b>Commune</b>
2017	15 000 €	Ray-sur-Saône
	4 913,98 €	Vauconcourt
2018	25 000 €	Champlitte
	13 794 €	Dampierre-sur-Salon
	5 094,44 €	Denèvre
	7 271 €	Seveux
	4 104 €	Vanne
	4 228 €	Vauconcourt
	7 771 €	Vellexon
	11 737 €	Vereux
	6 650 €	Volon

Les Conseils municipaux ont été sollicités pour voter ce concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de voter cet appel à fonds de concours, de donner délégation au Bureau pour modifier, si nécessaire, cette délibération, en fonction de la délibération que prendra chaque conseil municipal, car cette dernière doit être concordante avec celle de la CC4R.

### **Objet de la Délibération n° DCC2019/30-Éclairage de la ZAE de Savoyeux**

Le Président expose qu'il y a lieu de réaliser des travaux sur l'éclairage de la ZAE de Savoyeux.

Les travaux envisagés par le SIED 70 consistent à remplacer 5 candélabres existants équipés de luminaires type boule 125 W par des candélabres composés chacun d'un mat de 5 mètres de hauteur et d'un luminaire en fonte d'aluminium, d'une étanchéité IP66 et équipé de leds d'une puissance totale de 50 W.

Ces travaux sont estimés à 15 310 €. Le reste à charge pour la CC4R est estimé à 10 890 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le programme de travaux présenté
- de demander au SIED 70 la réalisation des travaux définis ci-dessus
- d'autoriser le Président à signer la convention de mandat et son annexe financière prévisionnelle.

**Objet de la Délibération n° DCC2019/26 Vote du Budget Primitif 2019 du Budget Annexe Côte Reverse**

Le Président présente le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe ZAE Côte Reverse dont les résultats prévisionnels sont les suivants :

		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	
Prévisions de l'exercice 2019	Fonctionnement	371 017.75 €	324 500.00 €	
	Investissement	307 000.00 €	356 017.75 €	
Restes à réaliser 2018	Fonctionnement			
	Investissement			
Reports de l'exercice 2018	Fonctionnement		51 949.25 €	
	Investissement	49 017.75 €		
				<b>Soldes</b>
Totaux et soldes	Fonctionnement	371 017.75 €	376 449.25 €	+ 5 431.50 €
	Investissement	356 017.75 €	356 017.75 €	0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe ZAE Côte Reverse.

**Objet de la Délibération n° DCC2019/27-Vote du Budget Primitif 2019 du Budget Annexe Port de Savoyeux**

Le Président présente le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe Port de Savoyeux dont les résultats prévisionnels sont les suivants :

		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	
Prévisions de l'exercice 2019	Fonctionnement	49 761.00 €	49 900.00 €	
	Investissement	23 029.13 €	21 461.00 €	
Restes à réaliser 2018	Fonctionnement			
	Investissement			
Reports de l'exercice 2018	Fonctionnement	115.73 €		
	Investissement		1 568.13 €	
				<b>Soldes</b>
Totaux et soldes	Fonctionnement	49 873.76 €	49 900.00 €	+ 23.27 €
	Investissement	23 029.13 €	23 029.13 €	0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe Port de Savoyeux.

### Objet de la Délibération n° DCC2019/24 : Vote du Budget Primitif 2019 du Budget Annexe Ordures Ménagères

Le Président présente le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe Ordures Ménagères dont les résultats prévisionnels sont les suivants :

		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	
Prévisions de l'exercice 2019	Fonctionnement	814 975.00 €	781 252.53 €	
	Investissement	5 252.53 €	14 575.00 €	
Restes à réaliser 2018	Fonctionnement			
	Investissement	5 000.00 €		
Reports de l'exercice 2018	Fonctionnement		180 866.94 €	
	Investissement		57 638.54 €	
				<b>Soldes</b>
Totaux et soldes	Fonctionnement	814 975.00 €	962 119.47 €	+ 147 144.47 €
	Investissement	10 252.53 €	72 213.54 €	+ 61 961.01 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe Ordures Ménagères.

### Objet de la Délibération n° DCC2019/25 Vote du Budget Primitif 2019 du Budget Annexe SPANC

Le Président présente le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe SPANC dont les résultats prévisionnels sont les suivants :

		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	
Prévisions de l'exercice 2019	Fonctionnement	67 300.00 €	107 745.00 €	
	Investissement			
Restes à réaliser 2018	Fonctionnement			
	Investissement			
Reports de l'exercice 2018	Fonctionnement	26 352.23 €		
	Investissement			
				<b>Soldes</b>
Totaux et soldes	Fonctionnement	93 652.23 €	107 745.00 €	+ 14 092.77 €
	Investissement			

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe SPANC.

M. Jean ROBLET a été nommé secrétaire de séance.

**Objet de la Délibération n° DCC2019/22 : Vote des taxes directes locales : CFE, TH, TFB, TFNB**

Depuis la suppression en 2010 de la Taxe Professionnelle [TP], les ressources fiscales de la CC4R sont composées de la Contribution Foncière des Entreprises [CFE], de la Taxe d'Habitation [TH] précédemment perçue par le département et de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties [TFNB] précédemment perçue par la région, dont il faut voter les taux.

Sur proposition de la commission Finances et du Bureau, le Président propose de maintenir les taux de 2018 (eux-mêmes identiques à ceux de 2010) pour l'année 2019 pour les 4 taxes existantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- de voter les taux suivants :
  - 17,51 pour la CFE ;
  - 7,99 pour la TH ;
  - 0,10 pour la TFB ;
  - 1,09 pour la TFNB.
  
- de mettre en réserve 0,22 % de taux de CFE en 2019.

**Objet de la Délibération n° DCC2019/23 : Vote du Budget Primitif 2019 du Budget Principal**

Le Président présente le Budget Primitif 2019 du Budget Principal dont les résultats prévisionnels sont les suivants :

		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	
Prévisions de l'exercice 2019	Fonctionnement	3 092 695.00 €	3 135 200.00 €	
	Investissement	1 674 253.48 €	2 072 923,05 €	
Restes à réaliser 2018	Fonctionnement			
	Investissement	1 639 777.72 €	1 072 978.61 €	
Reports de l'exercice 2018	Fonctionnement		369 861.02 €	
	Investissement		187 180.28 €	
				<b>Soldes</b>
Totaux et soldes	Fonctionnement	3 092 695.00 €	3 505 061.02 €	+ 412 366.02 €
	Investissement	3 314 031.20 €	3 333 081.94 €	+ 19 050.74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2019 du Budget Principal

**Objet de la Délibération n° DCC2019/38- Amicale Laïque de Champlitte – Subvention exceptionnelle d'équipement**

Le Président expose que la CC4R a reçu une demande de subvention exceptionnelle de la section Judo de l'Amicale laïque de Champlitte pour le financement de tapis.

Le Président explique que la Commune a décidé de déplacer l'actuel dojo dans une salle de l'ancien collège de Champlitte car l'actuelle salle va être convertie en boulangerie.

Cette nouvelle salle pourra également être utilisée par les élèves de l'école. L'actuel tatami ne peut pas être réutilisé en l'état compte tenu de son ancienneté.

Le budget est estimé à 6000€. L'association a sollicité une aide auprès du département pour 2 300 €.

Pour rappel, il avait été attribué une subvention de 2000 € au judo club de Dampierre pour un investissement de 15 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'amicale laïque de Champlitte pour l'acquisition de tatami,
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

Agathe BONNET entre en séance.

Nombre de votants : 46 (45 présents et 1 pouvoir)

**Objet de la Délibération n° DCC2019/39 « Prime à l'installation »- modification du règlement et délégation au bureau**

Le Président rappelle la délibération du dernier conseil communautaire qui valide le règlement d'intervention pour les primes à l'installation.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de déléguer au Bureau la modification du règlement d'intervention.

**Pour extrait conforme,  
Fait à Dampierre Sur Salon,  
Le 15 avril 2019,**

**Le Président,**

  
**Michel ALBIN**  
Le Président